

Université Yambo Ouologuem de Bamako

<https://revue-kurukanfuga.net/>



Coordinateur :

Prof COULIBALY Aboubacar Sidiki



Actes du 3eme Colloque Scientifique International des
Laboratoires LAReLSo et LaRMA - (FLSL- UYOB)

tenue les 30 et 31 Mars 2026 à Kabala



Thème : Résolution des crises en Afrique et reconstruction
nationale par les sciences et la recherche scientifique à l'ère
de l'Alliance des États du Sahel (AES)



Kurukan Fuga La Revue Africaine des Lettres, des Sciences Humaines et Sociales

Kurukan Fuga

5^{eme} N° Spécial
Hors-Série
Août 2026

*La Revue Africaine des Lettres, des Sciences Humaines et
Sociales*

ISSN : 1987-1465

Actes du 3eme Colloque Scientifique International des Laboratoires
LAReLSo et LaRMA de l'Université Yambo Ouologuem de Bamako,
sise à Kabala sur le thème : " RESOLUTION DES CRISES EN
AFRIQUE ET RECONSTRUCTION NATIONALE PAR LES
SCIENCES ET LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE A L'ERE DE
L'ALLIANCE DES ÉTATS DU SAHEL (AES) " tenue les 30 & 31
mars 2026

5^{eme} numéro spécial -hors-Série de Août 2026

5^{eme} N° Spécial
Hors-Série
Août 2026

Coordinateur :

Prof COULIBALY Aboubacar Sidiki



<https://revue-kurukanfuga.net/>

Août 2026

KURUKAN FUGA

La Revue Africaine des Lettres, des Sciences Humaines et Sociales

ISSN : 1987-1465

E-mail : revuekurukanfuga2021@gmail.com

Website : <http://revue-kurukanfuga.net>



Links of indexation of African Journal Kurukan Fuga

Copernicus	Mir@bel	CrossRef
		
https://journals.indexcopernicus.com/search/details?id=129385&lang=ru	https://reseau-mirabel.info/revue/19507/Kurukan-Fuga	https://doi.org/10.62197/udls
Zenodo	Sudoc	ASCI
		
https://zenodo.org/communities/rkf/records?q=&l=list&p=1&s=10&sort=newest	https://www.sudoc.abes.fr/cbs/xslt/DB=2.1/SET=4/TTL=1/SHW?FRST=5	https://www.ascidatabase.com/masterjournalist.php?v=16126

COMITÉ ÉDITORIAL & DE RÉDACTION

EDITORIAL AND WRITING BOARD



Directeur de publication et Rédacteur en chef / Director of Publication/ Editor-in-Chief

Prof MINKAILOU Mohamed, *Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali*

Rédacteur en Chef / Chief Editor

Prof COULIBALY Aboubacar Sidiki, *Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali*

Rédacteur en Chef Adjoint / Vice Editor in Chief

Dr SANGHO Ousmane (MC), *Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali*

Montage et Mise en Ligne / Editing and Uploading

Dr BAMADIO Boureima (MC), *Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali*

COMITÉ SCIENTIFIQUE & DE LECTURE SCIENTIFIC AND READING BOARD

Scientifique :

- *Président du comité scientifique : Pr Mohamed Minkailou*

Membres

- Prof. Belko Ouologuem-(Université Yambo OUOLOGUEM de Bamako)
- Prof. Idrissa Soïba Traoré (Université Yambo OUOLOGUEM de Bamako)
- Prof. Ismaila Zangou Barazi (Université Yambo OUOLOGUEM de Bamako)
- Prof. Gorgui Dieng-Université Cheikh Anta Diop de Dakar –Senegal
- Prof. Aliou Sow- Université Cheikh Anta Diop de Dakar –Senegal
- Prof. Aboubacar Sidiki Coulibaly– (Université Yambo OUOLOGUEM de Bamako)
- Prof. Mamadou Lamine Dembélé (Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako)
- Prof. Fatoumata Keita - (Université Yambo OUOLOGUEM de Bamako)
- Prof. Abdoukadi Idrissa Maïga IZSEJB
- Prof. Abdourahmane A Cisse IHERI-AB
- Prof. Adedun Emmanuel (Université de Lagos, Nigeria)
- Prof. Daouda Coulibaly (Université Alassane Ouattara de Bouaké-RCI)
- Prof. Oumar Kamara (Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako)
- Prof. Siaka Fané-(Université des Sciences Sociales de Gestion de Bamako)
- Prof. Siaka Ballo --(Université des Sciences Sociales de Gestion de Bamako)
- Prof. Abdou Ballo---(Université des Sciences Sociales de Gestion de Bamako)
- Prof. Haroun Almahadi Maïga (Université Yambo OUOLOGUEM de Bamako)
- prof. Brema Ely Dicko--(Université Yambo OUOLOGUEM de Bamako)
- Prof. N'Bégué Koné --(Université Yambo OUOLOGUEM de Bamako)
- Prof. Zorobi Phillipe Toh-Université Alassane Ouattara de Bouaké
- Dr. Saliou Dione- Maître de Conférences- (Université Cheikh Anta Diop de Dakar-Sénégal)
- Dr. Aboubacar A Maïga - Maître de Conférences- (école du journalisme)
- Dr. Fodjié Tandjogora- Maître de Conférences --(Université Yambo OUOLOGUEM de Bamako)

- Dr. Issa Diallo- Maitre de Conférences –(Université Yambo OUOLOGUEM de Bamako)
- Dr. Samby Khalil Magassouba Maitre de Conférences – (Université Yambo OUOLOGUEM de Bamako)
- Dr. Zakaria Nounta- Maitre de Conférences –(Université Yambo OUOLOGUEM de Bamako)
- Dr. André Koné- Maitre de conférences (Université Yambo OUOLOGUEM de Bamako)
- Dr. Ousmane Sangho- Maitre de conférences (Université Yambo OUOLOGUEM de Bamako)
- Dr. Aldiouma Kodio- Maitre de Conférences (Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako)
- Dr. Kamory Tangara- Maitre de Conférences-ENSUP
- Dr. Modibo Diarra- Maitre de Conférences –(Université Yambo OUOLOGUEM de Bamako).
- Dr. Afou Dembélé- Maitre de Conférences –(Université Yambo OUOLOGUEM de Bamako)
- Dr.Aboubacar Niambélé- Maitre de Conférences –(Université Yambo OUOLOGUEM de Bamako)
- Dr. Mohamed Diagayeté IHERI-AB

Publishing Line

The African Journal Kurukan Fuga is an online scientific journal of the Department of Education and Research in English (DER English) of the University of Letters and Human Sciences of Bamako. It is a quarterly Journal which appears in March, June, September and December. The African Journal Kurukan Fuga was set up from the desire of the English Department professors to enrich their university landscape, which is quite poor in scientific journals (three journals for the whole university). Indeed, more and more young teacher-researchers arrive in our universities, and higher education institutions and institutes with very limited publication opportunities. The English Department is a case in point, with more than forty young doctors and doctoral students producing scientific articles which almost always have to be published elsewhere. The African Journal Kurukan Fuga intends to boost scientific research by offering larger publication spaces with its four annual publications. The creation of this journal is therefore intended as a response to the many requests made by many teacher-researchers in Mali and elsewhere who often do not have free access to quality online documentation for teaching and research. The journal favors texts in English; however, texts in other languages are also accepted.

The journal publishes only quality articles that have not been published or submitted for publication in any other journals. Each article is subjected to a double blind reading. The quality and originality of the articles are the only criteria for publication.

*Présidente du comité d'organisation :
Prof. Ismaïla Zangou Barazi*



*Actes du 3eme Colloque
Scientifique International des
Laboratoires LAReLSo et
LaRMA de l'Université des
Lettres et Sciences Humaines de
Bamako, sise à Kabala*

*Sur le thème : Résolution des
crises en Afrique et
reconstruction nationale par
les sciences et la recherche
scientifique à l'ère de
l'Alliance des États du Sahel
(AES)*



Kurukan Fuga| Hors-Séries N°5 – Août 2026

ISSN : 1987-1465

Faculté des Lettres, des Langues et des Sciences du Langage

Université des Lettres et Sciences Humaines de Bamako

URL: <https://revue-kurukanfuga.net/>

Argumentaire de l'appel à communication du 3eme Colloque Scientifique International des Laboratoires LAReLSo et LaRMA (UYOB-FLSL)

I-CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'Afrique, depuis son accession à la souveraineté politique dans les années soixante, demeure en proie à des crises multidimensionnelles, mêlant insécurité armée, fractures sociales, fragilité étatique, corruption, *Africaphobie*¹ et chocs économiques, qui compromettent durablement ses trajectoires de développement et entravent l'affirmation d'une véritable indépendance sur tous les plans. C'est dans ce contexte que des leaders patriotes et visionnaires, notamment au sein de l'Alliance des États du Sahel, s'attachent à rompre les chaînes de l'impérialisme, du néocolonialisme, du sous-développement et de la dépendance à l'Occident. Cependant, il convient de noter que les premiers leaders africains révolutionnaires tels que Modibo KEITA, Julius NYERERE, Kwame KRUMMAH, Thomas SANKARA, Mohammad GADAFI et d'autres ont vu leurs luttes avortées en mi-chemin car elles n'étaient pas assez adossées à la science et à la recherche scientifique. De même plusieurs crises assaillent l'Afrique de nos jours, surtout sur le plan sécuritaire, mais la réponse semble être toujours soit militaire, soit faire recours à des personnes non universitaires, voire des non experts dans le domaine de la recherche scientifique. Le Mali, le Burkina Faso et le Niger ne font malheureusement pas exception. Pour pallier cette situation, une place de choix devrait être accordée aux sciences et la recherche scientifique d'où l'impérieuse nécessité de l'implication du monde universitaire.

En effet, les sciences, qu'elles soient africaines ou importées, constituent sans nul doute le véritable creuset de connaissances, de savoir-faire et de technicité permettant de poser des diagnostics fins, des outils de prévention et des évaluations d'impact indispensables pour concevoir des politiques publiques ou stratégies adaptées aux spécificités locales sahéliennes et africaines. Les approches scientifiques permettent également de dépasser les réponses purement militaires en intégrant prévention, résilience sociale, relance économique et réconciliation, et en rendant les interventions plus légitimes et efficaces. Pour corroborer ce qui précède, Aristote dans le *Traité d'Organon* écrit : « La connaissance scientifique se définit comme la connaissance des causes, son approche formelle vise à distinguer le démontrable (théorèmes) et l'indémontrable (axiomes), ce qui relève de l'enchaînement causal et ce qui relève des principes premiers. » (Vrin, 1979, p.89). En termes explicites, la recherche scientifique favorise l'appréhension objective et la découverte réelle des causes d'un problème ou d'une problématique tout en évitant de s'agripper à des causes qui ne découlent pas d'une connaissance scientifique véritablement avérée. Il est également saillant de faire remarquer que la recherche est un effort pour trouver quelque chose ou un effort de l'esprit vers la connaissance (Le Grain, M., 1994, p. 945). De même, D. Bruno (1994, p. 85), soulignera que la recherche est un exercice systématique et méthodique portant sur l'étude d'un problème ou d'une question et mettant en cause des faits qui doivent être vérifiables en vue d'atteindre une fin : la résolution d'un problème ou la réponse à une question ou d'une hypothèse préalable, la recherche exige

¹ Terme utilisé par l'écrivain malien Aboubacar Sidiki COULIBALY (2024, p.95) dans son roman socio-historique, *Le monde Africain doit se réveiller*, Bamako : Alqalam, pour signifier le rejet et le dégoût pour tout ce qui est africain ou renvoie à l'Homme africain ou à l'Afrique

ipso facto un travail d'interprétation. La science, quant à elle, renvoie à l'ensemble des connaissances humaines acquises par la spécialisation (études) ou par l'expérience (pratiques). Son fondement est la raison et l'objectivité.

En sus, l'émergence de l'Alliance des États du Sahel (AES) crée un nouvel espoir pour toute l'Afrique et constitue un espace stratégique sous régional requérant des réponses harmonisées mais devraient être fondées sur des savoirs locaux et scientifiques pour ménager la sécurité, la gouvernance et la reconstruction nationale. C'est pour cette raison que COULIBALY (2024, p.94) écrit : « La seule science qui libère l'Homme véritablement quel que soit le degré de l'aliénation est la science de soi-même. » Nous comprenons ainsi la prééminence des connaissances, des valeurs et savoir-faire endogènes dans la résolution des conflits et la reconstruction nationale à l'ère de la reconfiguration de l'Afrique et de la multipolarisation du monde.

Ce troisième colloque international offrira une tribune idéale pour interroger, analyser et préconiser, dans toute leur étendue, les outils pertinents de décolonisation, les mécanismes de résolution des crises et les dynamiques de reconstruction des États africains par la science et la recherche scientifique, dans un contexte marqué par les enjeux du néocolonialisme et de la menace terroriste. Il convient d'ores et déjà d'affirmer que science et recherche scientifique sont indissociables et qu'elles doivent exercer pleinement leur vocation pour résoudre les grandes problématiques de la cité et favoriser son développement.

Comme Objectif, ce colloque scientifique international vise à créer un cadre de rencontres et d'échanges entre chercheurs nationaux et internationaux sur la problématique de la décolonisation véritable, la résolution des crises par la science et la recherche scientifique au Sahel et en Afrique de façon générale. Il ambitionne également de proposer, à partir des résultats scientifiques issus des travaux menés par les chercheurs et enseignants-chercheurs du Sahel, de l'Afrique et, plus largement, de la communauté scientifique internationale, des pistes de solutions endogènes aux défis sécuritaires et de développement qui fragilisent ces régions sur tous les plans. A cet effet, les axes suivants sont retenus pour les propositions de communication :

II-AXES DE COMMUNICATION

- **Axe 1 : Diagnostic scientifique des crises africaines et reconstruction nationale**

Mettre en lumière la capacité des disciplines scientifiques à analyser finement les causes multidimensionnelles des crises (insécurité armée, fragilité étatique, ruptures sociales, *Africaphobie*, chocs économiques), en mobilisant tant les méthodologies quantitatives que qualitatives pour établir un état des lieux rigoureux.

- **Axe 2 : Littérature, Langue et valorisation des valeurs et savoirs endogènes**

Promouvoir les recherches conduites en terre africaine et la redécouverte des savoir-faire traditionnels comme fondements d'une science authentiquement africaine, apte à proposer des solutions adaptées aux réalités culturelles, sociales et environnementales du Sahel et du continent.

- **Axe 3 : Gouvernance, sécurité et développement fondés sur la recherche**
Souligner l'importance d'intégrer systématiquement les résultats scientifiques dans l'élaboration et l'évaluation des politiques publiques, afin de dépasser les réponses purement militaires et d'instaurer des dispositifs de prévention, de résilience civile et de relance économique légitimes et durablement efficaces.
- **Axe 4 – Libre**
Cet axe est libre et prend en compte tous les autres volets connexes.

III-Calendrier

- Lancement de l'appel : **22 Novembre 2025**
- Date limite de soumissions **des abstracts/résumés : 10 Mars 2026**,
- Les Notifications d'acceptation : **15 mars 2025**
- Date de déroulement du 2^{ème} Colloque Scientifique International : **30 et 31 mars 2026 à l'Université Yambo OUOLOGUEM de Bamako-Kabala-Mali.**

IV-Informations générales sur le colloque

- Les propositions de communication (**New Times Roman, police 12,interligne simple**), assorties d'un résumé de **300 mots** et de **5 mots clés** maximum en **français ou en anglais ou en arabe** sont recevables aux adresses électroniques suivantes : Labolarelso010@gmail.com ou larmaulshbmali@gmail.com jusqu'au **10 Mars 2026**.
Date de notification des résumés acceptés : 15 Mars 2026.Le colloque se déroulera du **30 au 31 mars 2026** à la cité universitaire de Kabala – à l'Université Yambo OUOLOGUEM de Bamako.
- Les auteurs y indiqueront les noms et prénoms du ou des contributeurs, l'institution/laboratoire d'attache, le grade ou la qualité, l'axe d'étude choisi, l'adresse électronique et les mots-clés au-dessous du résumé. Les langues d'écriture des communications ou articles sont le français, l'anglais et l'arabe. **Les auteurs des propositions des résumés retenus seront invités à payer 25.000FCFA comme frais de participation par communicant.** Les meilleurs textes après évaluation seront publiés dans un numéro spécial de la *Revue Kuru kan Fuga* ou la *Revue LaRMA*.

Comité d'organisation

Président du comité d'Organisation

- Prof. Ismaila Zangou Barazi (Université Yambo OUOLOGUEM de Bamako)

Adjoint au Président du comité d'Organisation

- Prof. Aboubacar Sidiki - (Université Yambo OUOLOGUEM de Bamako)

Membres du Comité d'organisation

- Dr. Abdoul karim HAMADOU Maître-Assistant (Université Yambo OUOLOGUEM de Bamako)

- Dr. Aldiouma Kodio- Maitre de Conférences (Université Yambo OUOLOGUEM de Bamako)
- Dr.Abdoulaye Samaké- Maitre de Conférences (Université Yambo OUOLOGUEM de Bamako)
- Dr.Zakaria Nounta- Maitre de Conférences (Université Yambo OUOLOGUEM de Bamako)
- Dr.Abdoul Karim Camara- Maitre de Conférences (Université Yambo OUOLOGUEM de Bamako)
- Dr. Binta Koita- Maitre de Conférences (Université Yambo OUOLOGUEM de Bamako)
- Dr.Mahamadou Simpara- Maitre-Assistant (Université Yambo OUOLOGUEM de Bamako)
- Dr. Moussa Sougoulé- Maitre-Assistant (Université Yambo OUOLOGUEM de Bamako)
- Dr. Boureima Bamadio- Maitre de Conférences-(Université Yambo OUOLOGUEM de Bamako)
- Dr. Mamadou Diamouténé- Maitre-Assistant (Université Yambo OUOLOGUEM de Bamako)
- Dr. Moulaye Koné- Maitre-Assistant (Université Yambo OUOLOGUEM de Bamako)
- Dr. Ibrahim Maïga- Maitre-Assistant (Université Yambo OUOLOGUEM de Bamako)
- Dr.Adama Samaké- (Université Yambo OUOLOGUEM de Bamako)
- Dr. Issiaka Diarra- Maitre-Assistant (Université Yambo OUOLOGUEM de Bamako)
- Dr. Hamadou BOLDY Maitre-Assistant (Yambo OUOLOGUEM de Bamako)
- Dr. Gouro N'Diaye Maitre-Conférences (Université Yambo OUOLOGUEM de Bamako)
- Dr. Abdourouph Sagayar Maitre-Assistant (Université Yambo OUOLOGUEM de Bamako)
- Dr. Aboubakr S Cisse Maitre-Conférences (Université Yambo OUOLOGUEM de Bamako)
- Dr. Youssouf Mariko- Maitre de Conférences (Université Yambo OUOLOGUEM de Bamako)
- Dr. Mamady Sidibé- Maitre-Assistant (Université Yambo OUOLOGUEM de Bamako)
- Dr. Drissa Ballo- Maitre-Assistant (Université Yambo OUOLOGUEM de Bamako)
- Mr. Abdoulaye Abou Coulibaly-Etudiant en Master Traduction- (Yambo OUOLOGUEM de Bamako)
- Dr. Mamadou SAMAKE , Maitre-Assistant (Université Yambo OUOLOGUEM de Bamako)
- Dr.Pierre Dembélé- Maitre-Assistant (Université Yambo OUOLOGUEM de Bamako)
- Dr .Salimatou Traoré- Maitre-Assistante-(Université Yambo OUOLOGUEM de Bamako)

- Dr.Djibril Tounkara, Maitre-Assistant (Université Yambo OUOLOGUEM de Bamako)
- Dr.Ali Timbiné-(Université Yambo OUOLOGUEM de Bamako)
- Dr.Dialify Dansira-(Université Yambo OUOLOGUEM de Bamako)
- Dr.Sitan Diakité-Maitre –Assistante-(Université Yambo OUOLOGUEM de Bamako)
- Dr.Kadiatou Touré–Maitre Assistante (Université Yambo OUOLOGUEM de Bamako)
- Dr.Ibrahim Maïga – Maitre-Assistant-(Université Yambo OUOLOGUEM de Bamako)
- Mr.Diby Keïta-doctorant -(Université Yambo OUOLOGUEM de Bamako)
- Mr.Mahamadou KK Koïta-Doctorant-(Université Yambo OUOLOGUEM de Bamako)

Comité scientifique du colloque

Président du comité Scientifique

- Prof. Mohamed Minkailou (Université Yambo OUOLOGUEM de Bamako)

Membres du Comité Scientifique

- Prof.Belko Ouologuem-(Université Yambo OUOLOGUEM de Bamako)
- Prof. Idrissa Soïba Traoré (Université Yambo OUOLOGUEM de Bamako)
- Prof. Ismaila Zangou Barazi (Université Yambo OUOLOGUEM de Bamako)
- Prof.Gorgui Dieng-Université Cheikh Anta Diop de Dakar –Senegal
- Prof.Aliou Sow- Université Cheikh Anta Diop de Dakar –Senegal
- Prof. Aboubacar Sidiki Coulibaly– (Université Yambo OUOLOGUEM de Bamako)
- Prof. Mamadou Lamine Dembélé (Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako)
- Prof. Fatoumata Keita - (Université Yambo OUOLOGUEM de Bamako)
- Prof Abdoukadi Idrissa Maiga IZSEJB
- Prof Abdourahmane A Cisse IHERI-AB
- Prof. Adedun Emmanuel (Université de Lagos, Nigeria)
- Prof. Daouda Coulibaly (Université Alassane Ouattara de Bouaké-RCI)
- Prof. Oumar Kamara (Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako)
- Prof. Siaka Fané-(Université des Sciences Sociales de Gestion de Bamako)
- Prof. Siaka Ballo --(Université des Sciences Sociales de Gestion de Bamako)
- Prof. Abdou Ballo---(Université des Sciences Sociales de Gestion de Bamako)
- Prof. Haroun Almahadi Maiga (Université Yambo OUOLOGUEM de Bamako)
- prof. Brema Ely Dicko–(Université Yambo OUOLOGUEM de Bamako)

- Prof.N'Bégué Koné –(Université Yambo OUOLOGUEM de Bamako
- Prof. Zorobi Phillipe Toh-Université Alassane Ouattara de Bouaké
- Dr. Saliou Dione- Maitre de Conférences- (Université Cheikh Anta Diop de Dakar-Sénégal)
- Dr. Aboubacar A Maïga - Maitre de Conférences- (école du journalisme)
- Dr.Fodié Tandjogora- Maitre de Conférences –(Université Yambo OUOLOGUEM de Bamako)
- Dr. Issa Diallo- Maitre de Conférences –(Université Yambo OUOLOGUEM de Bamako)
- Dr. Samby Khalil Magassouba Maitre de Conférences – (Université Yambo OUOLOGUEM de Bamako)
- Dr. Zakaria Nounta- Maitre de Conférences –(Université Yambo OUOLOGUEM de Bamako)
- Dr. André Koné- Maitre de conférences (Université Yambo OUOLOGUEM de Bamako)
- Dr. Ousmane Sangho- Maitre de conférences (Université Yambo OUOLOGUEM de Bamako)
- Dr. Aldiouma Kodio- Maitre de Conférences (Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako)
- Dr. Kamory Tangara- Maitre de Conférences-ENSUP
- Dr. Modibo Diarra- Maitre de Conférences –(Université Yambo OUOLOGUEM de Bamako)
- Dr. Afou Dembélé- Maitre de Conférences –(Université Yambo OUOLOGUEM de Bamako)
- Dr.Aboubacar Niambélé- Maitre de Conférences –(Université Yambo OUOLOGUEM de Bamako)
- Dr . Mohamed Diagayeté IHERI-AB

Bibliographie :

- Aristote, Organon (1979) *Seconds Analytiques*, traduction de J. Tricot, Vrin, Paris.
- Baghestani, Laurence. (2020). « La signification du concept de souveraineté nationale », Fiches de droit constitutionnel, *Fiche 13*, Pages 62 à 66.
- Coulibaly, Aboubacar Sidiki (2017) « La représentation de l'Occident et de l'Afrique dans la littérature africaine : une analyse comparative de *No Longer at Ease* d'Achebe, de *Second Class Citizen* d'Emecheta et de « Minutes of Glory » de Ngugi », Abidjan : Les Editions INIDAF , RCI Décembre,PP.446-464.
- Coulibaly, Aboubacar Sidiki et N'Bégué Koné (2018) « La déconstruction de l'infériorité de l'Homme Africain dans les oeuvres de Cheikh Anta Diop et la philosophie de

décolonisation de Frantz Fanon : une approche afro-historique», in *Longbowu Revue des Langues, Lettres et Sciences de l'Homme et de la Société*, N°.6. Togo, Décembre, pp.107-120.

- Coulibaly, A.S, Diallo, I et Tandjigora, F (2028) « De-Stereotyping the History of Africa: the Hieroglyphs of Ancient Egypt and the Manuscripts of Timbuktu as the Clues Establishing the Anteriority of African Civilization », in *International Journal of English Literature and Culture* Vol 6 (5), Nigeria, October, pp. 91-99.
- Derosier, Jean-Philippe. (2021). « Qu'est-ce que la souveraineté ? Pistes pour cerner ou non la souveraineté », Fondation Jean Jaurès, Démocratie.
- Dorin Bruno. 1994. *L'économie oléifère de l'Union Indienne : évaluation d'une stratégie d'autonomie*. Montpellier : UM1, 358 p. Thèse de doctorat : Economie du développement agricole, agro-alimentaire et rural : Université Montpellier 1 Thèse
- Fleiner-Gerster, Thomas. (1986). *Théorie générale de l'Etat*, Graduate Institute Publications. Books.Openedition.
- Kodio, Aldiouma. (2025). "Harnessing Dogon Proverbs as a Cultural Transmission Tool in Bilingual Education." In *LES CAHIERS DE L'ACAREF, TOME 1*, Vol.7 (27), Togo, Septembre. pp.258-274
- Kodio, A., Minta, M., et Yalcouye, K. (2023). « Analyse des anthroponymes Dogon d'emprunt peulh : cas du cercle de Koro, Région de Bandiagara. » in *Collection PLURAXES/MONDE*, Vol. 1 (2), France, Juin, pp. 407-428
- Riot-Sarcey, Michèle. (2011)., « Introduction : De la souveraineté », *Revue d'histoire du XIXe siècle*, 42, pages 7-17.
- Tandjigora, Fodié et Aboubacar Sidiki Coulibaly (2018) « les initiatives locales de sécurité au Mali : Comment se protéger sans intervention de l'Etat ? in *Longbowu Revue des Langues, Lettres et Sciences de l'Homme et de la Société*, N°.6. Togo, Décembre, pp.655-662.

KURUKAN FUGA

La Revue Africaine des Lettres, des Sciences Humaines et Sociales

URL : <https://revue-kurukanfuga.net/>

<https://doi.org/10.62197/udls>

Sommaire

Présentation des actes des journées scientifiques

- | | | |
|-----------|---|-----------|
| 01 | Hamidou DIOMANDÉ
DÉGAOUTIQUE ET SOPHOCRATIE POUR UNE AFRIQUE RÉSILIENTE | 01 |
| 02 | Sheïbou SANOGO & Fousseni BENGALY
LE BAMANANKAN FACE AU MYTHE DE L'INCOMPLÉTUDE : ÉTAT DES LIEUX DE SON AMÉNAGEMENT LINGUISTIQUE | 13 |
| 03 | Dr Youssouf FOFANA
DIAGNOSING AND NEGOTIATING STATE FRAGILITY IN POSTCOLONIAL AFRICA: GOVERNANCE LESSONS FROM ACHEBE'S A MAN OF THE PEOPLE AND ANTHILLS OF THE SAVANNAH | 24 |
| 04 | Zié TUO
CÔTE D'IVOIRE : LA CRISE DU COVID-19 À L'ÉPREUVE DU SPIRITUALISME, DU RATIONALISME ET DU DROIT | 37 |
| 05 | Dr Karim DEMBELE
THE ARCHITECTURE OF BETRAYAL: DISILLUSIONMENT IN KOUROUMA'S LES SOLEILS DES INDÉPENDANCES AND BALDWIN'S THE FIRE NEXT TIME | 50 |
| 06 | Dr. Diome FAYE
FIRST LADIES MARY LINCOLN, EDITH WILSON AND ELEANOR ROOSEVELT: WHEN POWER BECOMES A SHARED ENDEAVOR AND GOAL | 65 |
| 07 | Dr Baba SISSOKO
LE TERRORISME ET LES MÉCANISMES DE RÉOLUTION DES CONFLITS AU SAHEL : ENTRE RÉPONSE MILITAIRE ET DIALOGUE SOUVERAIN ENDOGÈNE | 76 |
| 08 | Dr. Ali TIMBINE & Dr. Drissa KANAMBAYE & Abdoulaye Daouda GUINDO
MÉCANISMES DE PRÉVENTION ET RÉOLUTION DES CONFLITS EN MILIEU DOGON | 85 |
| 09 | KOITA Adama dit Antoine
ÉTUDE SUR LE NIVEAU DE CONNAISSANCES, ATTITUDES ET PRATIQUES SUR LE VIH/SIDA DES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE DE SANTÉ "LE BOUCTOU" À TOMBOUCTOU | 95 |

KURUKAN FUGA

La Revue Africaine des Lettres, des Sciences Humaines et Sociales

URL : <https://revue-kurukanfuga.net/>

Sommaire

Présentation des actes des journées scientifiques

10 Enock DAKOUO	102
LANGUAGE POLICY AND MULTILINGUALISM IN MALI : FROM COLONIAL LEGACY TO CONTEMPORARY REFORMS	
11 Dr Souleymane TOGOLA	115
“CODE SWITCHING AND CODE MIXING AMONG BAMBARA LANGUAGE SPEAKERS IN FRENCH CLASSROOMS”	
12 Dr. Issa DIABATE	123
« HERITAGE PARENTAL ET ASPIRATIONS JUVENILES DANS LES PRATIQUES CONJUGALES : LE MARIAGE INTERCASTE DANS LE ROMAN MALIEN DE JEUNESSE »	
13 Dr Adama Samaké	131
“SOUNDIATA KEITA AND THE KURUKAN FUGA CHARTER: A TIMELESS MODEL OF LEADERSHIP”	
14 Klessigué Abdoulaye Sanogo	145
« SYSTEMES DE VALEURS ET SAVOIRS ENDOGENES DANS LA CONSERVATION DU PATRIMOINE CULTUREL : LE CAS DE LA RECONSTRUCTION POST CRISE DES MAUSOLEES DE TOMBOUCTOU »	
15 Ibrahima DIAWARA & Alpha DIARRA	158
L'ENSEIGNEMENT DU CONTE EN BAMANANKAN AU LYCEE : PROBLEMATIQUE ET PERSPECTIVES DIDACTIQUES	
16 Dr Oumar KASSOGUE	166
ENTREPRENEURIAT DES FEMMES DANS LE SPORT A BAMAKO : MOTIVATIONS ET OBSTACLES	
17 Mr. Noumory BAGAYOKO & Dr. André KONE	186
SPEAKING FLUENCY AND ACCURACY IN ENGLISH: AN EMPIRICAL STUDY OF MALIAN LEARNERS AT PRODESCO AND IHEM/CEFLA	
18 Dr. Zakaria Coulibaly	201
EXPLORING AFRICANS' SHIFT FROM COLLECTIVISM TO INDIVIDUALISM IN THE CONTEXT OF EURO-AMERICAN INFLUENCE	

KURUKAN FUGA

La Revue Africaine des Lettres, des Sciences Humaines et Sociales

URL : <https://revue-kurukanfuga.net/>

Sommaire

Présentation des actes des journées scientifiques

- | | | |
|-----------|---|------------|
| 19 | Dr Seydou COULIBALY | 214 |
| | ANALYSE DES FACTEURS DE DÉGRADATION DE LA FORÊT CLASSÉE DE M'PESSOBA | |
| 20 | Dr Moussa CISSE | 229 |
| | PRISE EN CHARGE EDUCATIVE DES ENFANTS ET JEUNES EN SITUATION DE RUE DANS LES GRANDES VILLES DU MALI : CAS DU DISTRICT DE BAMAKO | |
| 21 | Dr. Adama BAH | 241 |
| | RECLAIMING ORAL HERITAGE FOR POST-CONFLICT RECONCILIATION IN THE SAHEL (MALI, BURKINA FASO, NIGER) | |
| 22 | Diby KEITA & Mahamadou Karamoko Kahiraba KOITA | 256 |
| | POLITICAL POWER AND CORRUPTION IN GEORGE ORWELL'S ANIMAL FARM: A LITERARY CRITIQUE OF AUTHORITARIANISM | |
| 23 | Awa KONE | 266 |
| | CARTOGRAPHIE GEONUMERIQUES ET OUTILS NUMERIQUES POUR L'ANALYSE GEOLOGIQUE D'ANSONGO A L'EST DU MALI | |
| 24 | Dr. Sekou YALCOUYE | 285 |
| | CULTURE ENDOGENE, ECONOMIE AUTOCENTREE ET SOUVERAINETE PANAFRICAINE : PERSPECTIVES DE L'AES POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE | |
| 25 | TRAORE, Maméry | 291 |
| | SECURITE DURABLE DANS LE SAHEL : L'URGENCE DE LA PREVENTION FACE AUX LIMITES DES REPONSES MILITAIRES | |
| 26 | Saliou DIONE | 303 |
| | DECOLONIAL GOVERNANCE AND POSTCOLONIAL PROMISES AND FUTURES IN WEST AFRICA | |

Diagnosing and Negotiating State Fragility in Postcolonial Africa: Governance Lessons from Achebe's *A Man of the People* and *Anthills of the Savannah*

Dr Youssouf FOFANA

Université Peleforo GON COULIBALY, Korhogo, Côte d'Ivoire

yousouf70@upgc.edu.ci <https://orcid.org/0009-0008-2936-4816>

Côte d'Ivoire : la crise du Covid-19 à l'épreuve du spiritualisme, du rationalisme et du droit

Zié TUO,

Université Peleforo GON COULIBALY (UPGC), Korhogo, Côte d'Ivoire, Département d'Histoire, UFR : Sciences Sociales, ztetuoeli@yahoo.fr /

Résumé

En Côte d'Ivoire, la gestion de la crise du Coronavirus bascula dans un dialogue entre le spiritualisme, le rationalisme et le droit. L'appel du Gouvernement à l'observation et au respect strict d'un plan de riposte national entré vigueur le 20 mars 2020 s'apparentait d'une part à une compromission de la liberté religieuse admise par la loi fondamentale ivoirienne. Toutefois, son respect strict relevait-il d'autre part de la protection et la garantie de la vie sociale défendues par le droit constitutionnel. En marge de cette ambivalence, couvaient dans l'arène religieux deux tendances contradictoires ; le spiritualisme qui préconise le recours aux dogmes pour conjurer le sort et le rationalisme qui soutient l'obéissance aux dispositions étatiques pour juguler le mal. Cette gêne, loin d'être une entrave, élargit au contraire la marge de manœuvre dans la lutte contre l'ennemi commun. À partir donc du modèle ivoirien, l'étude révèle que la religion, l'État et le droit, dans une posture de considération mutuelle, jouent un rôle catalyseur dans la gestion des crises. Notre démarche repose alors sur une approche qualitative interdisciplinaire basée sur l'observation, l'analyse et l'interprétation de documents provenant de structures étatiques, politiques, juridiques, religieuses et laïques.

Mots clés : Crise, Covid-19, spiritualisme, rationalisme, droit.

Abstract

In Côte d'Ivoire, the management of the Coronavirus crisis unfolded as a dialogue between spiritualism, rationalism, and law. On one hand, the Government's call for strict observance of a national response plan, which came into force on 20 March 2020, amounted to a potential compromise of religious freedom as enshrined in the Ivorian constitution. On the other hand, strict compliance with said plan fell within the scope of protecting and guaranteeing social life, as upheld by constitutional law. Against the backdrop of this ambivalence, two contradictory tendencies simmered within the religious arena: spiritualism, which advocates recourse to doctrinal tenets to ward off adversity, and rationalism, which champions adherence to state provisions as the means of containing the crisis. Far from constituting an impediment, this tension paradoxically broadened the margin for manoeuvre in the struggle against a common enemy. Drawing on the Ivorian model, this study demonstrates that religion, the State, and the law — when positioned in a relationship of mutual consideration — play a catalytic role in crisis management. The present inquiry is grounded in an interdisciplinary qualitative approach based on the observation, analysis, and interpretation of documents sourced from state, political, legal, religious, and secular institutions.

Keywords: Crisis, Covid-19, spiritualism, rationalism, law.

Introduction

Les crises sanitaires ont toujours constitué des moments de profonde reconfiguration des rapports entre les autorités politiques, les normes juridiques et les croyances religieuses. Des grandes pestes du Moyen-Âge aux pandémies contemporaines, la gestion du mal collectif oscille entre recours au sacré et mobilisation de la raison. Le Coronavirus (Covid-19), déclaré « urgence de santé publique de portée internationale »² par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) le 30 janvier 2020, puis qualifiée de « pandémie » le 11 mars 2020, s'inscrit dans cette continuité historique³. Elle a révélé, par ailleurs, des dynamiques nouvelles, notamment dans les sociétés africaines fortement marquées par le fait religieux⁴.

En Côte d'Ivoire, l'apparition des premiers cas en mars 2020 a conduit les autorités à adopter des mesures exceptionnelles dans le cadre d'un plan national de riposte. Par le communiqué du Conseil National de Sécurité (CNS) du 16 mars 2020, le Gouvernement ivoirien annonça une série de restrictions, parmi lesquelles « la fermeture des lieux de culte, l'interdiction des rassemblements de plus de 50 personnes » et l'instauration de mesures barrières strictes⁵. Ces dispositions furent consolidées par le *Décret n°2020-351 du 23 mars 2020* instituant l'état d'urgence, ainsi que par l'instauration d'un couvre-feu par le *Décret n°2020-356 du 24 mars 2020*⁶. Fondées sur des impératifs de santé publique, ces mesures affectèrent profondément la vie sociale et religieuse. Elles s'apparentaient derechef à une atteinte à la liberté religieuse, pourtant garantie par la Constitution. Aussi, s'inscrivaient-elles dans une logique légitime de protection de la vie humaine et de l'ordre public, principes également consacrés par le droit constitutionnel. Trois notions centrales se dégagent de cette étude à savoir le spiritualisme, le rationalisme et le Droit.

² L'OMS a tenu une séance d'information à l'intention des États Membres pour apporter des précisions sur la flambée. Le Directeur général de l'OMS convoqua à nouveau le [Comité d'urgence du RSI](#). Le Comité d'urgence estima, dans son avis au Directeur général, que la flambée remplissait désormais les critères d'une urgence de santé publique de portée internationale. Sur la base de l'avis du Comité, le Directeur général [déclara la flambée de nouveau coronavirus une urgence de santé publique de portée internationale](#). Cf. [https://who.int/fr/dg/speeches/detail/who-director-general-s-statement-on-ihf-emergency-committee-on-novel-coronavirus-\(2019-ncov\)](https://who.int/fr/dg/speeches/detail/who-director-general-s-statement-on-ihf-emergency-committee-on-novel-coronavirus-(2019-ncov)), consulté le 09 juin 2026 à 14h55.

³ Profondément préoccupée par le niveau alarmant de propagation de la COVID-19 et d'inaction ainsi que par la gravité de la maladie, [l'OMS l'évalue](#) comme pouvant être caractérisée comme une pandémie. Cf. https://twitter.com/WHO/status/1237777021742338049?ref_src=twsrc%5Etfw%7Ctwcamp%5Etweetembed%7Ctwtrm%5E1237777021742338049&ref_url=https%3A%2F%2Fwww.who.int%2Femergencies%2Fdiseases%2Fnovel-coronavirus-2019%2Fevents-as-they-happen, Consulté le 09 juin 2026 à 15h15.

⁴ Chronologie de l'action de l'OMS face à la COVID-19, <https://www.who.int/fr/news/item/29-06-2020-covidtimeline>, consulté le 09 juin 2026 à 14h50.

⁵ Conseil National de Sécurité, *Communiqué du 16 mars 2020 relatif aux mesures de lutte contre la pandémie de Covid-19 en Côte d'Ivoire*.

⁶ République de Côte d'Ivoire, *Décret n°2020-351 du 23 mars 2020 instituant l'état d'urgence ; Décret n°2020-356 du 24 mars 2020 portant instauration du couvre-feu*.

Le spiritualisme est une posture qui privilégie le recours aux croyances, aux pratiques religieuses (prières collectives, jeûnes, veillées) pour conjurer le mal⁷. Quant au rationalisme, il renvoie à l'adhésion aux prescriptions scientifiques et aux décisions étatiques pour juguler la menace⁸. Pour ce qui est du Droit, V. Lacoste-Mary et I. Politis (2007, p.18) l'entendent « comme un ensemble de règles de conduite qui vont s'imposer à tous les membres de la société sous peine de sanction ». Dans le contexte de contrainte sécuritaire, « le Droit est compris comme un ensemble de règle régissant la vie entre les individus et sanctionné autoritairement par l'autorité publique (V. Lacoste-Mary et I. Politis, 2007, p.18) ». Ces trois notions renvoient à la religion, la raison et le droit qui, chacune propose des règles de fonctionnement de la société, et parfois en conflit les unes avec les autres.

Dans le contexte de la gestion de la Covid-19, cette situation a fait émerger deux tendances religieuses apparemment contradictoires. D'un côté des acteurs qui préconisent une réponse spirituelle tout en considérant la pandémie comme une épreuve divine qui nécessitait un retour aux valeurs religieuses. À l'apposé, des acteurs qui adoptent une lecture plus rationaliste et recommandent l'obéissance aux autorités étatiques comme une exigence religieuse (La Sainte Bible Louis Segond, 1910, Romains 13.1-2). Toutefois, cette tension n'a pas constitué une entrave majeure à la gestion de la crise. Au contraire, elle a progressivement favorisé une forme d'ajustement et de complémentarité entre les différents acteurs.

Ce sujet revêt un intérêt à la fois scientifique et pratique. Sur le plan scientifique, il permet d'analyser, dans une perspective historique et interdisciplinaire, les mécanismes d'articulation entre religion, État et droit en situation de crise. Sur le plan pratique, il offre des pistes de réflexion pour l'élaboration de politiques publiques adaptées aux sociétés à forte religiosité. Dès lors, comment la gestion de la crise du Coronavirus en Côte d'Ivoire a-t-elle mis en tension, puis en interaction, le spiritualisme, le rationalisme et le droit, et dans quelle mesure cette dynamique a-t-elle contribué à une gestion efficace de la crise ?

Pour mener à bien cette réflexion, notre démarche repose sur une approche qualitative et interdisciplinaire. Elle combine l'observation participante, le recoupement et l'interprétation de documents issus de sources étatiques, juridiques, politiques, religieuses et laïques.

Il convient donc de successivement analyser la gestion de la crise comme un espace de tension entre liberté religieuse et impératifs sanitaires, mettre en évidence les divergences internes au champ religieux entre spiritualisme et rationalisme et montrer comment ces tensions ont progressivement

⁷ Forum des Confessions Religieuses de Côte d'Ivoire, *Déclaration conjointe sur la prière contre la Covid-19*, avril 2020.

⁸ Conférence des Évêques Catholiques de Côte d'Ivoire, *Communiqué sur la suspension des messes publiques*, mars 2020.

laissé place à une complémentarité entre religion, État et droit dans la gestion de la crise en Côte d'Ivoire.

1. La tension entre liberté religieuse et impératifs sanitaires

Le caractère restrictif et/ou salubre des dispositions prises dans le cadre de la gestion de la Covid-19, selon les différentes perceptions, constitue l'enjeu de la tension observée entre État, religion et Droit.

1.1. L'instauration du plan de riposte du 20 mars 2020

La « confirmation du premier cas le mercredi 11 mars 2020 »⁹ amena les autorités publiques ivoiriennes à envisager un plan national de riposte à la pandémie. Dès le lundi 16 mars 2020, le Conseil National de Sécurité se réunit et prit alors un ensemble de mesures afin d'endiguer le virus. Avec l'évolution de la pandémie, les mesures furent adaptées et renforcées « par la déclaration du Président de la République à la Nation le lundi 23 mars 2020, puis par les mesures additionnelles du Conseil National de Sécurité, le jeudi 9 avril 2020 »¹⁰. Les premières mesures prises par l'État de Côte d'Ivoire semblaient ne pas freiner le mal. En effet, au compte-goutte, les infections au coronavirus (Covid-19) passèrent à un flux régulier de 25 cas dont deux guérisons. Les principales dispositions du plan de riposte portèrent sur l'interdiction des rassemblements de plus de cinquante personnes, la fermeture des établissements scolaires, la suspension des événements publics et surtout la fermeture des lieux de culte¹¹. À ces mesures s'ajoutèrent, dans un second temps, des décisions plus contraignantes, notamment l'instauration de l'état d'urgence par le Décret n°2020-351 du 23 mars 2020 et l'établissement d'un couvre-feu par le Décret n°2020-356 du 24 mars 2020¹².

L'ensemble de ces dispositions traduisait une volonté affirmée de l'État ivoirien de prendre le contrôle de la situation. Dans une perspective historique, cette réaction s'inscrit dans la tradition des politiques de gestion des crises sanitaires, où l'autorité publique joue un rôle central dans la régulation des comportements collectifs. Ce plan de riposte s'inscrit également dans une logique de conformité aux recommandations internationales, notamment celles de l'OMS, qui préconise des mesures de distanciation sociale et de restriction des rassemblements pour limiter la propagation du virus. Cette convergence entre normes internationales et décisions nationales renforce la légitimité de l'action étatique.

⁹ République de Côte d'Ivoire, Primature, *Pandémie du Coronavirus (Covid-19). Communication aux médias sur la riposte sanitaire*, 20 avril 2020, 16p. Consulté le 10/06/2026 sur https://www.gouv.ci/uploads/publications/1587488678Communication-du-Premier-Ministre-aux-Medias_Risposte-sanitaire-Pandemie-du-Coronavirus.pdf

¹⁰ *Ibidem*.

¹¹ Conseil National de Sécurité, *Communiqué du 16 mars 2020*

¹² République de Côte d'Ivoire, *Décrets n°2020-351 et n°2020-356*, mars 2020.

Cependant, si ces mesures apparaissent nécessaires du point de vue sanitaire, elles n'en demeurent pas moins lourdes de conséquences sur le plan social, en particulier en ce qui concerne les pratiques religieuses. La suspension des activités cultuelles touche directement un domaine sensible de la vie collective. Par conséquent, elle ouvre la voie à une série d'interrogations sur le principe de laïcité de l'État ivoirien¹³ et la place de la religion dans la gestion de la crise.

1.2. La perception d'une restriction des libertés religieuses

La mise en œuvre du plan de riposte a rapidement suscité des réactions au sein des communautés religieuses. Dans une société où la religion constitue un élément central de l'identité sociale et culturelle, la fermeture des lieux de culte a été perçue par certains fidèles et leaders religieux comme une restriction significative de la liberté de culte.

Cette perception s'inscrit dans un contexte où la liberté religieuse est constitutionnellement garantie. La Constitution ivoirienne du 8 novembre 2016, dans son article 19 reconnaît en effet à chaque citoyen le droit de manifester librement sa religion, individuellement ou collectivement¹⁴. Dès lors, la suspension des activités religieuses collectives a suscité des interrogations sur les limites de l'intervention de l'État dans la sphère religieuse. Aussi, les lieux de culte (églises, mosquées, temples) bien qu'étant des espaces de pratique religieuse individuelle, constituent des cadres de sociabilité, de solidarité et de régulation sociale. Leur fermeture, en période de crise, équivaut à une privation de la dimension spirituelle et une privation du lien communautaire.

Cette lecture pose problème d'autant plus que les principes de la vie sociale et de l'intérêt général défendu par le Droit ne sont pas liés à ceux des dogmes religieux. Le Droit étant laïc et donc exempt de toute référence religieuse appelle à l'adoption d'une position plus nuancée (V. Lacoste-Mary et I. Politis, 2007, p.15). Dans ce contexte les religieux doivent faire preuve de responsabilité et respecter les mesures gouvernementales. Conformément à cette logique, la Conférence des Évêques Catholiques de Côte d'Ivoire, par exemple, a rapidement pris la décision de suspendre les célébrations publiques. Pour pallier à cette privation, elle a encouragé les pratiques religieuses à domicile¹⁵. Cette divergence de perceptions met en évidence une tension entre une logique spirituelle, qui valorise la pratique collective du culte comme réponse à la crise, et une logique rationaliste, qui privilégie les mesures sanitaires comme moyen de protection. Elle favorisa par ailleurs une ère d'ajustement et de reconfiguration des pratiques religieuses marquées par l'émergence des cultes en ligne, des prières à domicile et des formes alternatives de sociabilité religieuse.

¹³ La Constitution ivoirienne adoptée en 1960 consacre le principe de laïcité et de liberté de culte. Malgré les modifications intervenues en 2000 et 2016, ce principe demeure en vigueur. Cf. *Constitutions de la Côte d'Ivoire*.

¹⁴ Côte d'Ivoire, *Constitutions de la 3^{ème} République, Article 19, 2016*.

¹⁵ Conférence des Évêques Catholiques de Côte d'Ivoire, *Communiqué*, mars 2020.

1.3. La légitimité juridique de la protection de la vie sociale

Au-delà des perceptions subjectives, la question centrale demeure celle de la légitimité juridique des mesures prises par l'État ivoirien. En effet, la restriction des libertés religieuses ne peut être justifiée que si elle repose sur un fondement légal solide et répond à un objectif d'intérêt général. Dans cette perspective, les mesures adoptées dans le cadre de la lutte contre la Covid-19 s'inscrivent dans le principe de protection de l'ordre public, entendu dans sa dimension sanitaire. Le droit constitutionnel reconnaît en effet que les libertés fondamentales peuvent être limitées lorsque cela est nécessaire à la sauvegarde « de la sécurité nationale et de l'ordre public (Côte d'Ivoire, Constitutions de la 3^{ème} République, Article 19, 2016) », notamment en cas de menace grave pour la santé publique. Le recours à l'état d'urgence, institué par le Décret n°2020-351 du 23 mars 2020, illustre cette logique. Ce régime juridique exceptionnel permet à l'État de prendre des mesures dérogatoires au droit commun afin de faire face à une situation de crise. Il confère aux autorités publiques des pouvoirs élargis, tout en encadrant leur exercice par des principes de nécessité et de proportionnalité (V. Lacoste-Mary et I. Politis, 2007, p.15).

Dans le cas ivoirien, ces principes apparaissent respectés. En effet, les mesures prises d'une part, poursuivent un objectif légitime, à savoir la protection de la vie humaine face à une pandémie mondiale. D'autre part, elles présentent un caractère temporaire et évolutif, comme en témoigne la réouverture progressive des lieux de culte à partir du 15 mai 2020, sous conditions strictes¹⁶. Enfin, elles s'appliquent de manière générale à l'ensemble des rassemblements, ce qui exclut toute discrimination spécifique à l'égard des pratiques religieuses.

La légitimité juridique est renforcée par le discours des autorités politiques, notamment celui du président Alassane Ouattara, qui a insisté sur la nécessité de concilier liberté et responsabilité dans son adresse à la nation du 31 mars 2020¹⁷. En appelant à l'unité nationale et au respect des mesures sanitaires, ce discours contribue à inscrire l'action publique dans un cadre de légitimité à la fois juridique et morale.

D'un point de vue théorique, cette situation illustre la fonction du droit comme instrument de régulation sociale en période de crise. Pour paraphraser Francis Vangah Wodié (1996, p. 67), le droit constitutionnel africain se caractérise par sa capacité à intégrer les réalités socioculturelles tout en garantissant la stabilité de l'ordre juridique. La gestion de la Covid-19 en Côte d'Ivoire offre ainsi un exemple de cette articulation entre normes juridiques et contextes sociaux.

Si les mesures adoptées ont pu être perçues comme des restrictions des libertés religieuses, elles trouvent leur justification dans la nécessité de protéger la vie sociale dans son ensemble. La tension

¹⁶ Conseil National de Sécurité, *Communiqué du 14 mai 2020*.

¹⁷ Alassane Ouattara, *Adresse à la Nation*, 31 mars 2020.

entre liberté et sécurité, loin d'être un obstacle, constitue ici un élément structurant de la gestion de la crise. D'où la complexité des arbitrages en contexte d'urgence sanitaire.

2. L'opposition entre spiritualisme et rationalisme au sein du champ religieux

Sur l'échiquier religieux, l'application des mesures du plan de riposte au Coronavirus, a mis en scène deux tendances, l'une spiritualiste et l'autre rationaliste. Cette lecture dualiste induit la réalité de recomposition du champ religieux ivoirien.

2.1. Le recours aux dogmes et à la foi face à la pandémie

La crise de la Covid-19 en Côte d'Ivoire n'a pas seulement mis à l'épreuve les structures étatiques et juridiques. Elle a également révélé des dynamiques internes propres au champ religieux. Parmi celles-ci, le recours au spiritualisme constitue une réponse significative adoptée par une partie des acteurs religieux face à la pandémie¹⁸. Cette posture repose sur une interprétation religieuse de la crise sanitaire, perçue non seulement comme un phénomène biologique, mais aussi comme une épreuve spirituelle qui nécessite une réponse fondée sur la foi¹⁹.

Dans cette perspective, la pandémie a été souvent appréhendée comme une manifestation divine. C'est-à-dire un signe qui appelle à la repentance, à la purification morale ou au retour aux valeurs religieuses²⁰. Cette lecture s'inscrit dans une tradition ancienne, largement répandue dans les sociétés religieuses, où les catastrophes collectives sont interprétées à travers un prisme théologique. Ainsi, dans plusieurs sermons et déclarations, certains leaders religieux ont invité les fidèles à intensifier les pratiques spirituelles telles que la prière, le jeûne et les veillées de supplication (Z. Tuo, 2025, pp. 1009-1024).

Cette dynamique s'est traduite par l'organisation de chaînes de prière nationales et d'initiatives spirituelles collectives en ligne et relayées par des plateformes religieuses comme le Forum des confessions religieuses de Côte d'Ivoire. Ces actions visaient à implorer une intervention divine pour d'une part mettre fin à la pandémie et d'autre part renforcer la cohésion des communautés religieuses. Dans un contexte d'incertitude et d'angoisse, le spiritualisme apparaît ainsi comme un moyen de donner sens à la crise et de maintenir un équilibre psychologique et social.

Par ailleurs, cette approche met en évidence le rôle central de la religion comme ressource symbolique en période de crise. Comme nous l'avons souligné dans une étude antérieure, la religion contribue à renforcer la solidarité sociale en fournissant des cadres d'interprétation du monde et des mécanismes

¹⁸ Alain Yecollé, *Seigneur sauve-nous !*, Sermon, 2020, 4p. Disponible sur : <https://aebeci.org/sermon/seigneur-sauve-nous-pasteur-yecolle-alain/> (Consulté le 22 juin 2026 à 13h50) .

¹⁹ Gona Timothée Yéo, *Face au Covid-19 nos yeux sont tournés vers le Seigneur*, Sermon, 2020, 2p. Disponible sur : <https://aebeci.org/sermon/face-au-covid19-nos-yeux-sont-tournes-vers-le-seigneur/> (Consulté le 22 juin 2026 à 14h35).

²⁰ Soungalo Soro, *L'heure de la repentance a sonné*, Sermon, 2020, 7p. Disponible sur <https://aebeci.org/sermon/lheure-de-la-repentance-a-sonne/> (Consulté le 22 juin 2026 à 14h25).

de régulation des émotions collectives. Dans le cas de la Covid-19, le recours au spiritualisme a permis à de nombreux fidèles de trouver un réconfort face à l'incertitude (Z. Tuo, 2025, pp. 1009-1024).

2.2. L'adhésion aux mesures étatiques

À côté du spiritualisme, le rationalisme s'affirma au sein du champ religieux ivoirien. Cette posture se caractérise par une adhésion aux mesures étatiques et aux recommandations scientifiques. Elles furent perçues comme des moyens légitimes et nécessaires pour lutter contre la pandémie.

Contrairement à une vision opposant radicalement foi et raison, le rationalisme religieux repose sur l'idée d'une complémentarité entre les prescriptions spirituelles et les exigences de la science. Dans cette optique, la protection de la vie humaine, valeur fondamentale partagée par la plupart des traditions religieuses, justifie le respect des mesures sanitaires. Cette position a été adoptée par plusieurs institutions religieuses majeures en Côte d'Ivoire.

La Conférence des Évêques Catholiques de Côte d'Ivoire, par exemple, a rapidement pris la décision de suspendre les célébrations publiques²¹. De même, la plateforme des organisations islamiques du Conseil supérieur des imams, des affaires islamiques et des mosquées (Cosim) et du Conseil des imams sunnites (Codis) a annoncé une série de dispositions : fermeture des mosquées sur tout le territoire, invitation des musulmans à prier à domicile et suspension de toutes les activités (réunions, cérémonies de mariage, baptêmes, obsèques, etc.) réunissant plus de cinquante personnes dans les lieux de culte (I. Binaté et al, 2022, pp. 859-883). Du côté des protestants orthodoxes, la Fédération Évangélique de Côte d'Ivoire (FECI) dans sa Déclaration N°001/FECI/2020 du 17 Mars 2020 relative à la pandémie du CORONAVIRUS COVID-19 a non seulement appelé ses membres au respect strict des mesures du plan de riposte, mais a aussi arrêté des dispositions spécifiques concernant les établissements d'éducation et de formation, les cultes et services liturgiques et la mise en place d'une cellule de crise qui se tenait régulièrement informée de l'évolution de la situation²².

En outre, le rationalisme religieux s'est manifesté à travers l'adoption de nouvelles formes de pratiques culturelles adaptées aux contraintes sanitaires. Le recours aux technologies numériques, notamment la diffusion de cultes en ligne, de prédications via les réseaux sociaux et de séances de prière à distance, illustre cette capacité d'innovation. Cette transformation des pratiques religieuses témoigne d'une adaptation du religieux aux exigences de la modernité (Z. Tuo, 2025, pp. 1009-1024).

²¹ Conférence des Évêques Catholiques de Côte d'Ivoire, *Communiqué sur la suspension des messes publiques*, mars 2020.

²² Côte d'Ivoire, Coronavirus - La FECI encourage l'Église à observer les mesures sanitaires du gouvernement. Cf. <https://www.ichretien.com/actualite/coronavirus-la-feci-encourage-l-eglise-a-observer-les-mesures-sanitaires-du-gouvernement-6333.html>.

D'un point de vue sociologique, cette posture s'inscrit dans un processus de rationalisation du religieux, au sens où les pratiques et les discours religieux intègrent des éléments issus de la rationalité scientifique. Elle traduit également une volonté des institutions religieuses de préserver leur crédibilité et leur légitimité dans un contexte où la science occupe une place prépondérante dans la gestion des crises sanitaires.

Ainsi, le rationalisme religieux apparaît comme une réponse pragmatique et conciliatrice. Elle permet de maintenir la continuité de la vie spirituelle tout en respectant les exigences de la santé publique.

2.3. Une dualité révélatrice des recompositions du fait religieux en contexte de crise

L'opposition entre spiritualisme et rationalisme, loin de constituer une simple fracture au sein du champ religieux, révèle en réalité une dynamique plus profonde de recomposition du fait religieux en contexte de crise. Cette dualité traduit la coexistence de plusieurs registres d'interprétation et d'action. Ceux-ci témoignent de la complexité des sociétés contemporaines.

En effet, la crise de la Covid-19 a agi comme un révélateur des transformations en cours dans le champ religieux ivoirien. D'une part, elle a mis en évidence la persistance de formes traditionnelles de religiosité, fondées sur le recours au sacré et à l'intervention divine. D'autre part, elle a favorisé l'émergence de pratiques nouvelles, adaptées aux contraintes imposées par la modernité et la mondialisation²³.

Par ailleurs, cette dualité a contribué à élargir la marge de manœuvre dans la gestion de la crise. En effet, le spiritualisme, en mobilisant les ressources symboliques et émotionnelles, a permis de renforcer la résilience psychologique des populations. Le rationalisme, quant à lui, a favorisé l'adhésion aux mesures sanitaires et contribué à limiter la propagation du virus. Ainsi, loin d'être antagonistes, ces deux approches apparaissent complémentaires.

Cette complémentarité s'inscrit dans une dynamique de collaboration implicite entre les acteurs religieux et les autorités publiques. En relayant les messages de prévention et en adaptant leurs pratiques, les institutions religieuses ont joué un rôle essentiel dans la sensibilisation des populations (Z. Tuo, 2025, pp. 1009-1024).

L'opposition entre spiritualisme et rationalisme ne saurait être réduite à une simple contradiction. Elle constitue plutôt une expression de la vitalité et de la capacité d'adaptation du religieux face aux défis contemporains²⁴. En révélant les tensions, mais aussi les complémentarités entre différentes formes de rationalité, la crise de la Covid-19 offre un éclairage précieux sur les mutations du fait religieux en Côte d'Ivoire.

²³ Kognon Kéo, *Réflexions sur la pandémie du Coronavirus*, Sermon, 2020, 7p. Disponible sur <https://aebeci.org/sermon/reflexions-sur-la-pandemie-du-coronavirus/> (Consulté le 22 juin à 14h30).

²⁴ *Ibidem*.

3. Vers une synergie constructive entre religion, État et droit dans la gestion des crises

Le fait religieux, l'action juridique et le pouvoir politique ont en commun de garantir à l'humanité le bien-être. Face à la menace, ils se sont présentés comme l'un des recours les plus rassurants.

3.1. Le dépassement des tensions au profit d'un objectif commun

La crise de la Covid-19 en Côte d'Ivoire, comme nous l'avons montré dans les parties précédentes, a initialement révélé une tension marquée entre la liberté religieuse et les impératifs sanitaires. Cependant, cette tension n'a pas abouti à une confrontation durable. Au contraire, elle a favorisé l'émergence d'une dynamique de dépassement des conflits apparents au profit d'un objectif commun qui n'est autre que la protection de la vie humaine et la limitation de la propagation du virus. Cette dynamique repose sur la reconnaissance mutuelle des compétences et des responsabilités de chaque acteur. Les autorités étatiques, en tant que garantes de l'ordre public et de la santé collective, ont pris des décisions nécessaires pour contenir la pandémie. Les acteurs religieux, quant à eux, ont reconnu la valeur de ces mesures et ont contribué à leur diffusion et à leur acceptation au sein de leurs communautés²⁵.

Ce dépassement des tensions s'est traduit par un dialogue constant, des consultations régulières et des initiatives conjointes de sensibilisation. Dans ce contexte, le concept de « gouvernance collaborative » appliqué à la gestion de crise prend tout son sens. La réussite d'une action collective en Afrique repose sur la capacité des acteurs à transcender leurs intérêts particuliers pour répondre à un enjeu collectif. En mobilisant à la fois la rationalité juridique, la responsabilité politique et la dimension spirituelle, la société ivoirienne a pu atteindre un équilibre inédit entre contrainte et liberté, foi et raison.

3.2. La complémentarité des acteurs religieux, politiques et juridiques

L'une des leçons majeures de la pandémie est la reconnaissance de la complémentarité entre les différents acteurs impliqués dans la gestion de la crise.

Les institutions religieuses ont joué un rôle central dans la diffusion des messages de prévention, l'adaptation des pratiques cultuelles et la mobilisation morale des populations. Par exemple, la Conférence des Évêques Catholiques de Côte d'Ivoire et l'Union des Musulmans de Côte d'Ivoire ont organisé des sessions d'information sur le respect des gestes barrières et la distanciation sociale. Ces auteurs ont alors encouragé les populations à la prière et la solidarité communautaire²⁶. Cette

²⁵ Côte d'Ivoire, *Coronavirus - La FECI encourage l'Eglise à observer les mesures sanitaires du gouvernement*, mardi 17 mars 2020. Cf. <https://www.ichretien.com/actualite/coronavirus-la-feci-encourage-l-eglise-a-observer-les-mesures-sanitaires-du-gouvernement-6333.html>. Consulté le 10/06/2026 à 13h20).

²⁶ Conférence des Évêques Catholiques de Côte d'Ivoire, *Déclaration des Évêques relative à l'application des mesures prises par le Gouvernement sur le Coronavirus*, 17 mars 2020, 2p. Cf. <https://fr.scribd.com/document/458694176/Message-des-Eveque-Catholique-de-Cote-d-Ivoire>, Consulté le 10/06/2026 à 14h54).

mobilisation montre que la religion peut constituer un vecteur efficace de sensibilisation et de régulation sociale en période de crise.

L'État, par le biais du gouvernement et des institutions administratives, a assuré l'encadrement juridique et la mise en œuvre opérationnelle des mesures sanitaires. L'instauration du plan de riposte national et la communication régulière des décisions par le Conseil national de sécurité ont permis de structurer l'action et de donner une direction claire aux interventions publiques²⁷. L'action politique a ainsi constitué le socle sur lequel le dialogue avec les acteurs religieux a pu s'établir.

Le droit a servi à légitimer les mesures adoptées et à fournir un cadre permettant de concilier liberté religieuse et protection de la santé publique. L'institution de l'état d'urgence (Décret n°2020-351) et la mise en place du couvre-feu (Décret n°2020-356) ont illustré l'articulation entre règles constitutionnelles et exigences sanitaires. Le droit en Afrique, lorsqu'il est appliqué de manière flexible et adaptée aux réalités locales, peut jouer un rôle catalyseur de la coopération entre différents acteurs (F. V. Wodié, 1996, p.67). Alors, la gestion efficace d'une crise sanitaire ne repose pas sur une hiérarchie stricte des acteurs. Elle s'appuie sur une interaction synergique où chaque partie apporte ses compétences et ses légitimités propres.

3.3. Le modèle ivoirien comme cadre de coopération et de résilience sociale

Tel qu'observé lors de la pandémie de Covid-19, le modèle ivoirien constitue un exemple de « relation entre l'État et les religions qui doit renforcer les liens sociaux » (R. Pohor, 2013, pp.77-105). Il peut donc être envisagé comme un cadre de référence pour la gestion future de crises similaires.

Tout d'abord, il montre qu'il est possible de concilier la rationalité scientifique et juridique d'une part, et la dimension spirituelle et symbolique d'autre part, deux logiques apparemment contradictoires. Alors, face au risque de tensions lié aux mesures restrictives de certains droits constitutionnels, l'articulation des interventions religieuses et étatiques ont permis d'atteindre une meilleure adhésion sociale et d'accroître l'efficacité des dispositions sécuritaires (I. Binaté et al, 2022, pp. 859-883).

Aussi, ce modèle met-il en avant la notion de résilience sociale. En fait, la capacité des populations à s'adapter aux restrictions, à modifier temporairement leurs pratiques religieuses et à coopérer avec les autorités est un signe de flexibilité sociale. Cette résilience repose sur le « dialogue constant et fructueux », la confiance mutuelle et l'intégration des acteurs « des diverses sensibilités religieuses » dans les stratégies publiques (R. Pohor, 2013, pp.77-105).

²⁷ Conseil National de Sécurité, *Plan de riposte national et communiqués*, mars-mai 2020.

Enfin, il ressort que l'observation des politiques publiques en rapport avec les libertés fondamentales des peuples, doit reposer sur la combinaison d'un cadre juridique solide, un leadership politique inclusif et une mobilisation constructive des acteurs religieux et communautaires. Cette approche intégrée, comme l'a relevé le Président ivoirien Alassane Ouattara permet de renforcer la cohésion sociale, de limiter les risques de tensions et « d'éviter le pire en période de crise »²⁸.

La synergie observée entre religion, État et droit en Côte d'Ivoire constitue un exemple probant de gouvernance adaptative. Elle illustre la pertinence d'une approche interdisciplinaire, qui mobilise les dimensions sociales, spirituelles et juridiques, pour répondre efficacement aux crises contemporaines.

Conclusion

La gestion de la Covid-19 en Côte d'Ivoire révèle l'interaction entre religion, État et droit. Le plan de riposte de 2020 a créé une tension initiale entre libertés religieuses et impératifs sanitaires, sans déboucher sur un conflit durable. L'opposition entre spiritualisme et rationalisme religieux a montré des réponses diverses. D'une part la foi qui assure la cohésion morale, et d'autre part l'adhésion aux mesures étatiques qui limite la propagation du virus. La crise a révélé un modèle de synergie où acteurs politiques, religieux et juridiques coopèrent vers un objectif commun. Ce modèle ivoirien repose sur le dialogue, la complémentarité des compétences et l'adaptation sociale et religieuse. Il offre des enseignements pour la gouvernance des crises en contextes pluriels. La pandémie a ainsi révélé les capacités d'adaptation et de coopération de la société ivoirienne. L'alliance entre foi, droit et État apparaît alors comme un levier de résilience collective.

Sources et bibliographie

Sources institutionnelles et officielles

Conseil National de Sécurité, Communiqué relatif aux mesures de lutte contre la pandémie de Covid-19 en Côte d'Ivoire, Abidjan, 16 mars 2020.

Conseil National de Sécurité, Communiqué relatif à la réouverture des lieux de culte, Abidjan, 14 mai 2020.

Conseil National de Sécurité, Plan de riposte national et communiqués, Abidjan, mars-mai 2020.

République de Côte d'Ivoire, Décret n°2020-351 du 23 mars 2020 instituant l'état d'urgence, Abidjan, 23 mars 2020.

République de Côte d'Ivoire, Décret n°2020-356 du 24 mars 2020 portant instauration du couvre-feu, Abidjan, 24 mars 2020.

Côte d'Ivoire, *Constitutions de la 3^{ème} République, Article 19*, Abidjan, 2016.

Ouattara Alassane, *Adresse à la Nation relative à la Covid-19*, Abidjan, 31 mars 2020.

Côte d'Ivoire, *Message à la nation de son excellence Monsieur Alassane Ouattara, Président de la République*, Abidjan, 31 décembre 2020, 8 p.

Sources religieuses

Conférence des Évêques Catholiques de Côte d'Ivoire, *Communiqué sur la suspension des messes publiques*, Abidjan, mars 2020.

²⁸Côte d'Ivoire, *Message à la nation de son excellence Monsieur Alassane Ouattara Président de la République*, Jeudi 31 décembre 2020, 8p.

Forum des Confessions Religieuses de Côte d'Ivoire, *Déclaration conjointe sur la prière contre la Covid-19*, Abidjan, avril 2020.

KÉO Kognon, *Réflexions sur la pandémie du Coronavirus*, Sermon, Korhogo, 2020, 7p. SORO Soungalo, *L'heure de la repentance a sonné*, Sermon, Abidjan, 2020, 7p.

YECOLLÉ Alain, *Seigneur sauve-nous !*, Sermon, Abidjan, 2020, 4p.

YÉO Gona Timothée, *Face au Covid-19 nos yeux sont tournés vers le Seigneur*, Sermon, Abidjan, 2020, 2p.

Ouvrages et articles scientifiques

BINATÉ Issouf, AUDET GOSSELIN Louis & SORÉ Zakaria, 2022, « Religiosité musulmane en temps de Covid-19 au Burkina Faso et en Côte d'Ivoire : un dialogue entre normes sanitaires et pratiques religieuses », *Cahiers d'Études africaines*, LXII (4), n°248, pp. 859-883.

LACOSTE-MARY Valérie & POLITIS Irène, 2007, *Introduction au droit. Cours, Méthodologies, Exercices corrigés*, Collection « Cours AES », Ellipses Édition, Paris, 254 p.

POHOR Rubin, 2013, « Points de tension, laïcité et cohésion sociale », *Théologie Africaine, Église et sociétés, Crise et reconstruction*, n°3, pp. 77-105.

TUO Zié, 2025, « Le recours à l'espace numérique en temps de Covid-19 : cas de l'Église Baptiste de Côte d'Ivoire », *RSS-PARSRES, Actes de Colloque*, pp. 1009-1024.

WODIÉ Francis Vangah, 1996, *Institutions politiques et droit constitutionnel en Côte d'Ivoire*, PUCI, Abidjan, 665 p.

Sources électroniques

Conférence des Évêques Catholiques de Côte d'Ivoire, *Déclaration des Évêques relative à l'application des mesures prises par le Gouvernement sur le Coronavirus*, Abidjan, 17 mars 2020, 2 p. Disponible sur : <https://fr.scribd.com/document/458694176/Message-des-Eveque-Catholique-de-Cote-d-Ivoire>. (Consulté le 10/06/2026, à 14h54).

Côte d'Ivoire, *Coronavirus - La FECI encourage l'Église à observer les mesures sanitaires du gouvernement*, Abidjan, mardi 17 mars 2020. Disponible sur : <https://www.ichretien.com/actualite/coronavirus-la-feci-encourage-l-eglise-a-observer-les-mesures-sanitaires-du-gouvernement-6333.html>. (Consulté le 10/06/2026 à 13h20).

Organisation Mondiale de la Santé, *Chronologie de l'action de l'OMS face à la COVID-19*. Disponible sur : <https://www.who.int/fr/news/item/29-06-2020-covidtimeline> (consulté le 09 juin 2026 à 14h50).

République de Côte d'Ivoire, Primature, *Pandémie du Coronavirus (Covid-19). Communication aux médias sur la riposte sanitaire*, Abidjan, 20 avril 2020, 16 p. Disponible sur : <https://www.gouv.ci/uploads/publications/1587488678Communication-du-Premier-Ministre-aux-Medias-Risposte-sanitaire-Pandemie-du-Coronavirus.pdf> (consulté le 10/06/2026).